



ROUTE DES SEL

Association loi 1901

"C'est un pari de confiance, de dialogue; c'est un état d'esprit."

Fiche pratique de l'hébergé(e) Route des SEL

Maj Avril 2024

Bien lire "**ICI**" la charte de la Route des SEL "Pour un échange convivial" **AVANT** le premier contact avec l'adhérent(e).

Dès le premier contact bien définir les conditions suivantes et les noter :

Présentez-vous comme étant **adhérent à la Route des SEL**, donnez votre nom, prénom, département

- Donnez vos dates de séjour (durée du séjour), la **date et heure d'arrivée et de départ**.
- Précisez le nombre de personnes ; enfants ou non ; si animaux sur place, vérifiez que l'accueil est possible
- Demandez si vous devez apporter vos draps, votre duvet ou des couvertures.
- Demandez s'il est possible de **prendre les repas du midi et du soir** sur place sachant que ce n'est pas une obligation pour l'hébergeant. La cuisine sera t-elle mise à votre disposition?
- Si les repas sont partagés, **précisez quels seront les produits ou plats que vous apporterez**.

Cas particuliers : On peut aussi demander si déplacement pour examen, rendez-vous imprévu, ... si la personne peut faire le repas en échange d'un dédommagement, en nuitées ou en frais réels ; **dans ce cas en prévoir le montant AVANT l'arrivée. (voir plus de détails dans la fiche pratique « repas »).**

- Prévenez si vous avez des allergies alimentaires, si vous suivez un régime alimentaire.
 - Précisez que vous ne supportez pas les animaux (peur ou allergie).
 - Si vous êtes fumeur, demandez si cela ne gêne pas.
 - Précisez que vous ne supportez pas la fumée de cigarette
- Et, si c'est important pour vous, **demandez** si vous dormirez sur le canapé du salon ou dans une chambre indépendante.
 - Demandez également si la chambre (ou le logement) est disponible dans la journée si besoin.

Pensez à toute autre précision importante pour vous.

Note pour les camping-caristes : téléphonez à ceux qui proposent « camping possible » pour voir si vos besoins spécifiques peuvent être satisfaits.

Confirmez votre arrivée 3 jours avant la date du début de l'hébergement

Si, pour une raison ou une autre, vous ne deviez plus venir, prévenez le plus rapidement possible votre hébergeant : **une annulation d'hébergement doit être faite au minimum 48h avant la date d'arrivée.** (En cas de non respect, le nombre de nuitées correspondant à cet hébergement sera échangé, comme si celui-ci avait eu lieu)

En cas d'impossibilité de dernière minute, téléphonez de toute urgence !

COMME POUR TOUT ECHANGE DANS LE SEL, IL EST NECESSAIRE DE BIEN SE METTRE D'ACCORD (au téléphone et par écrit)) AVANT L'ECHANGE, AFIN D'EVITER TOUT PROBLEME ULTERIEUR